

Note sur l'AMAP des jardins du canal

L'AMAP des jardins du canal de Biscarrosse est née en juin 2019. Il est plus précis d'écrire que l'association des jardins du canal qui gère une AMAP a été créée en juin 2019. En effet, l'association n'a pas pour seul objet la gestion d'une AMAP mais aussi se donne pour mission des actions d'éducation populaire, qu'hélas, la crise sanitaire a remis sine die.

Plusieurs fondateurs et fondatrices, au nombre de cinq, sont à l'origine de l'association. Ils et elles ont la place particulière dans la collégiale d'être les garants et garantesses de l'orientation de l'association, du respect des principes qui la guident, principes figurant dans les statuts¹ réduits à l'essentiel d'une demi page. L'organisation de type horizontale y est privilégiée ayant pour visée la production d'un lien social sans subordination. Toutes les tâches sont confiées par mandat implicite ou explicite. Nous invitons le lecteur et la lectrice à se référer au site internet s'il et elle veut en savoir plus : une seule page. Une des vocations de l'association est de favoriser un être-ensemble « communautaire » qui n'aurait jamais dû être abjuré dans nos démocraties lointaines (la nation) ou de proximité (la commune commune), qui permet une démocratie de vis-à-vis.

La création de l'association s'est articulée autour de l'installation aidée justement par la commune de Biscarrosse d'un maraîcher près du canal transaquitain, à proximité du centre-bourg. Il existait et existe toujours deux AMAP voisines, les jardins de Sillac à Salles-Sanguinet et Vertitude à Mimizan rassemblant une population similaire en nombre à celle de Biscarrosse. Les jardins de Sillac ont été très inspirant pour la construction du dispositif associatif biscarrossais : les jardins du canal en ont pris les bons côtés tout en adaptant, façonnant les outils : le logiciel en ligne Cagette, la liste des producteurs et productrices.

La première réunion publique établissant l'association de juin 2019 a réuni pas loin d'une centaine de personnes, signe d'un intérêt du public. Promoteurs et promotrices de l'association n'en attendaient pas tant ! Une quarantaine d'adhésions ont été enregistrées ce même jour.

Puis le nombre d'adhérents et d'adhérentes à grandi, dans un contexte — hélas encore — favorable. Hélas, parce que le réchauffement climatique, la méfiance du public à l'égard de l'alimentation industrielle, l'agro-business pesticide, le vécu de consommateurs et consommatrices malmenés-ées dans leur santé cancérisée fait le succès des AMAP et autres organisations similaires.

Le contexte pré-électoral des municipales de 2020 fut aussi favorable : personne n'était contre, contre-productif comme on dit, et tous et toutes étaient plutôt pour : il valait mieux.

La crise de la zoonose encouragea le modèle. L'association ouvrit la gratuité d'adhésion pendant le premier confinement qui propulsa le nombre d'adhérents et d'adhérentes à 300 environ. À ce jour l'association en compte 320. Nombre qui devrait décroître rapidement à l'issue de la campagne de ré-adhésion en cours ; la vague d'adhésions d'opportunité du premier semestre 2020 ne se traduit pas par un engagement pérenne. À l'époque le public était à la recherche de toute source d'approvisionnement alimentaire possible. La peur, sans être instrumentalisée, confinait d'elle-même. Une déflation d'adhésions est attendue qui rendra le chiffre résultant plus conforme à ce qu'est l'audience du circuit court dans un territoire donné. Cependant, à considérer les presque 7000 familles recensées² à Biscarrosse, qu'une adhésion correspondant à une famille, c'est 4,5 % des familles qui se sentent concernées par l'AMAP. Dans l'absolu, il peut être déduit que les autres membres de la famille adhèrent à l'esprit AMAP, ne serait-ce par sympathie. C'est suffisant pour faire basculer une

¹ Pour en prendre connaissance —> <https://lesjardinsducanal.net/>

² Données : <https://ville-data.com/nombre-d-habitants/Biscarrosse-40-40046>

politique locale clairement engagée dans l'autonomie alimentaire de proximité si ces 4,5 % étaient à 100 % des militants-es. Ce n'est pas encore le cas.

Géographiquement Biscarrosse est au bout du trou du cul du monde, dans une impasse, coincée entre deux lacs, a pour seule richesse, artificielle, son patrimoine touristique et foncier, susceptible de buller financièrement parlant, exempte de productions maraîchères, totalement dépendant de sources d'approvisionnement extérieures par trois voies routières principales : aucune autonomie alimentaire. Difficile pour une AMAP de faire du local quand les productions maraîchères et fruitières sont dans le Lot-et-Garonne et que la contrainte kilométrique est coûteuse et chronophage pour assurer les distributions : des producteurs et des productrices ont souvent décliné d'être au catalogue de l'AMAP.

Petit à petit des maraîchers et maraîchères s'installent ou veulent s'installer et s'adressent aux élus-es pour obtenir des terres à cultiver ; c'est difficile : peu ou pas de terres agricoles sur le nord côtier des landes sauf pour les « gros », une terre ingrate qui nécessite un travail spécifique pour en faire un sol productif, où l'on aime plus facilement faire pousser de laides grues éphémères que des poireaux bio —c'est d'un meilleur rapport. Des besoins en aliments sains produits localement existent qui ne trouvent pas une offre adaptée en foncier agricole de production paysanne.

Une production jardinière vernaculaire existe encore rognée par la plantation de zones pavillonnaires : la rue des jardins, bien nommée, voit son bout butant sur le canal, protégé par la loi littoral. La moitié des jardins jouxtant port Lily ont disparu au profit d'alignements « maisonnés » plus que raisonnés. Près du canal des friches jardinières subsistent : traces de cabanes, trous d'anciens puits, rejets persistant d'anciennes plantations, trajet de clôtures, signes d'une pratique vivrière oubliée.

Ce n'est pas être conservateur, être en retard sur son temps que de vouloir réhabiliter en les revisitant, les adaptant, ces modes de productions paysannes. AMAP³ veut dire Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. La petite paysannerie haute-landaise a disparu avec ses derniers retraités dans les années 80 qui ont cessé leur activité en profitant de la prime à l'abattage des vaches laitières. Ce ne sont pas des paysans qui ont bâti le paysage des hautes-landes mais des sylviculteurs qui ont bâti une plantation, abusivement nommée forêt. Le pays, sculpté par des paysans, est le fruit d'un compromis entre la nature et la culture, plus précisément l'« agri-culture », fruit d'une tractation douce entre la culture et la nature, pour constituer un environnement. Le massif, dit forestier, des landes, a tout d'un massif planté des landes. Ce n'est pas à proprement parlé un paysage mais une protubérance artificielle, une artificialisation des terres colonisées industriellement depuis plus de deux siècles pour produire du papier et des dérivés du bois. La haute-lande est une mine de bois comme il existe des mines de charbon. L'usage, les générations passant, perdant la mémoire, à l'heure de la colonisation immobilière, nous a fait oublier le sens du mot paysan. La ferme du hibou et la ferme de Corneille des maraîchers-chères du jardin du canal renouent avec une tradition réactualisée. D'autres doivent les suivre.

La production maraîchère est la locomotive des vingt producteurs et productrices au catalogue de l'AMAP des jardins du canal : poulets, fromages de chèvre, fromages de vaches, brebis et chèvre des Pyrénées, pain, kiwi, pommes, farine, viande de mouton, miel, viande de canard transformée, huile... Une AMAP⁴ sans proposition de légumes démarre difficilement, végète et disparaît sans. Il y aurait dix maraîchers et maraîchères à Biscarrosse que leurs produits trouveraient chaland. La demande est forte pour les produits médiatiquement connus réputés empoisonnés par l'agriculture

³ Pour plus de détail, voir Wikipédia —>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_pour_le_maintien_d%27une_agriculture_paysanne

⁴ L'AMAP des jardins du canal est ouverte aussi aux productions artisanales locales : savons, bijoux.

industrielle légumes, pommes (25 passages de pesticide par saison : la méchante marâtre de Blanche-Neige sévit toujours)

L'AMAP veille à un équilibre entre production et consommation, piste toute dissymétrie entre l'offre et la demande traduite par un forçage publicitaire : seul le besoin motive l'échange monnaie-marchandise. Un coordinateur ou une coordinatrice fait tiers entre la production et les amapiens-nes ; dans l'organisation d'une commande, sa rédaction, ce tiers limite le discours à la proposition des produits, à leur prix, au choix de l'agenda, éventuellement fait des relances. C'est toujours le producteurs ou la productrice qui fait le prix. Le coordinateur ou la coordinatrice est facilitateur ou facilitatrice de l'échange marchand qui se fait toujours par commande via le logiciel en ligne Cagette⁵.

Ce logiciel gratuit est proposé par ALILO⁶. Ce logiciel se complexifie et a un tropisme de plus en plus producteur et mercantile. Il aurait tendance à orienter vers une solution e-commerce, ce qui n'est pas souhaité. L'AMAP des jardins du canal en fait un usage critique. Ce logiciel est très aidant et l'AMAP progresse avec lui en « dégraissant » ses fonctions, en activant celles pragmatiques. Des AMAP se reposent sur lui principalement, se déprennent des mandats de coordination pour demander directement aux producteurs et productrices de gérer les catalogues et les commandes . Pas bien. Il faut le répéter : dans une perspective d'éducation populaire, une AMAP doit aussi occasionner des productions de liens sociaux, de rapports différents à la marchandise : un-e amapien-ne délègue à un-une producteur-trice paysan-ne ce qu'il-elle ne peut produire lui-elle-même⁷, du fait de la division du travail. Supprimer la fonction de coordination supprime l'âme d'une AMAP.

L'AMAP des jardins du canal a voulu garantir statutairement une parité hommes- femmes : la collégiale dispose de 14 sièges dont quatre occupés par des hommes ; cela traduit la prééminence sociétale des femmes à occuper les tâches nourricières dans les foyers : si la représentation féminine est paritairement dominante au sein de la collégiale, il y a du chemin à faire dans la société, À débattre encore et encore.

Un but d'une AMAP est de se multiplier comme par mitose, comme il en été pour l'AMAP des jardins du canal à partir de l'AMAP des jardins de Sillac, d'aider à la création de dispositifs similaires, de disparaître éventuellement quand tout le territoire où elle retentit aura été acquis à l'autonomie alimentaire.

Biscarrosse, le 15/04/2021

plp

⁵ <https://app.cagette.net/group/3502>

⁶ <https://www.alilo.fr/>

⁷ Hé oui, l'écriture inclusive, ça énerve.